

## COMMUNE DE VARREDES

---

**Nombre de membres  
en exercice** : 19

### **Séance du mardi 21 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un février à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoquée le 15 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre.

**Présents** : 12

**Votants** : 15

**Sont présents** : Jean-Pierre MENIL, Francis MESSANT, Michèle DAOUST, Georges THERRAULT, Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Christine VALET, Philippe BALEMBOIS, Carole DOS SANTOS, Estelle LANTENOIS, Océane COLIN, Ludovic SAULNIER, Bruno NAVE

**Représentés** : Joana DA ROCHA ARAUJO par Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Philippe VIGNAL par Jean-Pierre MENIL, Marlène PEYRE PRADIER par Francis MESSANT

**Excusé** : Jean-Philip EIMECKE

**Absents** : Valérie CAMUS, Sébastien DENIS, Sylvain GOBERT

**Secrétaire de séance** : Francis MESSANT

---

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022
- 2) Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57
- 3) Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion
- 4) Convention d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion
- 5) Contrat de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la salle polyvalente
- 6) Contrat de maîtrise d'oeuvre complémentaire pour l'extension de la mairie
- 7) Demande de subventions pour l'extension de la mairie, la rénovation de la salle polyvalente et la création d'un parcours de vitalité.
- 8) Affaires diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal à ce qu'un point non inscrit à l'ordre du jour soit étudié lors de la séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout qui sera traité en affaires diverses.

### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022 est adopté à l'unanimité

### **2) Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 - DE 2023 01**

A compter du 1er janvier 2024, les collectivités ont l'obligation d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57. Elles peuvent également le choisir par anticipation et la trésorerie souhaiterait que la commune choisisse cette option.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2023.

### **3) Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion - DE 2023 02**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de Seine et Marne, pour l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée pour l'année 2023.

### **4) Convention missions optionnelles Centre de Gestion - DE 2023 03**

Monsieur le Maire, propose de signer la convention pour les missions facultatives du centre de gestion. Elle porte sur les conseils statutaires des agents en matière de carrière, retraite, hygiène... Seules les prestations utilisées sont facturées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention pour 2023.

### **5) Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la salle polyvalente - DE 2023 04**

Pour faciliter la mise en oeuvre des travaux de rénovation et d'aménagement de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose de solliciter un maître d'oeuvre et présente l'offre du Cabinet Carrère.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Cabinet Carrère, pour assurer la maîtrise d'oeuvre de la rénovation de la salle polyvalente au taux de rémunération de 9% du montant des travaux.

### **6) Mission complémentaire de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la mairie (DE 2023 05)**

Le Cabinet Carrère a été déjà retenu pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la mairie au taux de rémunération de 9% du montant des travaux estimés à 650 000 €, lors de la séance du 18 septembre 2021.

Ayant la possibilité d'obtenir des subventions plus importantes du Conseil Régional et du Conseil Départemental, des travaux supplémentaires peuvent être ajoutés à ceux prévus à l'origine, ce qui nécessite une mission complémentaire pour la maîtrise d'oeuvre.

Le Cabinet Carrère propose cette mission au taux de 9% du montant des travaux estimés à 696 300 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **7) Demande de subventions pour l'extension de la mairie, la rénovation de la salle polyvalente et la création d'un parcours de vitalité - DE 2023 06 et DE 2023 07**

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental sur les projets suivants :

- Création d'un parcours de vitalité	146 466 € H.T.
- Extension de la mairie	1 516 000 € H.T. (y compris honoraires et frais annexes)
- Rénovation de la salle polyvalente	361 000 € H.T. (y compris honoraires et frais annexes)
	-----
	2 023 466 € H.T.

L'objectif du parcours de vitalité est de créer dans différents lieux de la commune des espaces d'activité physique et de convivialité intergénérationnelle. Ce projet est porté par la commission "Bien être et santé"

Le projet d'extension de la mairie a pour objectif de satisfaire aux normes "Personnes à Mobilité Réduite" en créant une salle de conseil municipal et mariage et un bureau d'accueil en rez-de-chaussée, ainsi qu'en réaménageant le bâtiment actuel pour permettre une réorganisation des activités administratives.

La rénovation de la salle polyvalente prévoit la réfection de la toiture, l'isolation du bâtiment, le remplacement des huisseries et l'agrandissement de la cuisine.

Les commissions "Travaux" et "Urbanisme" étudieront ces deux projets en collaboration avec l'architecte.

Le Conseil Régional, dans le cadre des contrats d'aménagement régional, subventionne à hauteur de 50 % dans une enveloppe de 2 000 000 €.

Le Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal, subventionne à hauteur de 300 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que même si l'état des finances de la commune le permet, tout projet ne peut se priver de demande de subventions pour maintenir ce bon état financier. Il propose de solliciter des subventions pour ces trois projets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les trois projets et décide de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

## **8) Affaires diverses**

Convention de réservation de logements locatifs - DE 2023 08

Monsieur le Maire aborde le point ajouté à l'ordre du jour et présente la convention de réservation de logements locatifs proposée par Plurial Novilia.

En contrepartie de la garantie financière accordé par la commune aux emprunts contractés par Plurial Novilia pour la construction de logements à loyer modéré, rue d'Orsoy, Plurial Novilia donne à la commune, la priorité d'attribution de cinq logements .

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention de réservation qui en définit les modalités.

Sur interrogation de Monsieur SAULNIER, Monsieur le Maire rappelle que les personnes désirant obtenir un logement social doivent s'inscrire impérativement sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) et peuvent remettre en mairie une copie papier de cette demande.

Monsieur le Maire présente les décisions prises par délégation du conseil municipal.

Séance levée à 21 heures 45.